

## AIDE A L'IDENTIFICATION DES PERSONNES DITES VULNERABLES A CARNAC

*Vous, ou une personne de votre entourage, résidant sur CARNAC, est dite «vulnérable»  
(la personne dispose d'une autonomie limitée en cas de demande d'évacuation ou de ravitaillement)*

### 1. Informations relatives à la personne dite «vulnérable»

Nom et prénom : .....

Date de naissance : .....

#### **Statut (Plusieurs choix possibles) :**

- Personne de + de 65 ans
- Personne (enfant/adulte) handicapée bénéficiant soit de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), soit de l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP), soit d'une carte d'invalidité, soit de la reconnaissance de travailleur handicapé
- Personne à autonomie limitée
- Personne à haut risque vital
- Autres. Précisez : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

#### **Entourage :**

Le cas échéant, coordonnées du service ou de la personne intervenant à domicile : .....

Personne(s) à prévenir en cas d'urgence : .....

### 2. Informations relatives à la tierce personne qui déclare la personne dite «vulnérable», le cas échéant :

Nom : .....

Prénom : .....

Téléphone : .....

Qualité de la tierce personne qui effectue la demande pour la personne dite «vulnérable» : .....

Carnac, le .....

Signature

de la personne vulnérable :

Signature

de la Tierce personne déclarante, le cas échéant \*:

**Formulaire à retourner par courrier auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), 24 rue du Tumulus, 56340 CARNAC. La mise à jour du fichier est effectuée au mois de juillet de chaque année.**

*\*En cas d'inscription d'une personne dite «vulnérable» par une tierce personne, cette inscription ne sera valide et enregistrée qu'après signature du formulaire par la personne elle-même concernée.*

*Conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le signataire dispose du droit d'accès de rectification ou de suppression des informations le concernant, droit qu'il peut exercer à tout moment par courrier auprès du CCAS. **Il vous appartient donc d'informer le CCAS de toute modification de données.** Ces informations ne peuvent en aucun cas être communiquées à un tiers, ni être cédées à quelque titre que ce soit, partiellement ou en totalité.*